

Franc Parleur

Qui bene amat, bene castigat — Qui aime bien, châtie bien

Vol. VII—No 15

JOURNAL DE COMBAT ET DE CRITIQUE

Québec, 9 février 1935

UN AN \$2.00
EN VILLE \$2.50
LE NUMERO 5cts

RAOUL RENAULT
Directeur

Rédaction et Administration
130, RUE ST-JOSEPH
Téléphone: 4-4802

LES ENFANTS SE CHICANENT

Une réglementation est urgente

C'est parce qu'il y a eu des abus, des exploitations monstrueuses, surtout dans les magasins en série, (chain stores) et autres organisations étrangères du même genre, comme les magasins à prix uniques (les 5-10-15-25-\$1.00), que le gouvernement a dû décréter une loi pour établir le salaire minimum.

La loi, telle que passée à la dernière session, n'est-ce pas parfaite, mais nous comprenons que c'est l'intention du gouvernement d'y apporter, à la présente session, les modifications que son application a suggérées.

Cette loi a été assez bien accueillie par le commerce honnête. Les établissements étrangers qui faisaient travailler leur personnel comme des bêtes de somme et qui ne payaient que des salaires de famine ne s'y conforment qu'avec mauvaise grâce et cherchent toutes sortes de subterfuges pour éluder la loi. Il faudrait, pour leur faire respecter toutes les clauses de la loi, une surveillance de tous les instants. Cette surveillance s'impose, elle est indispensable. A quoi servirait cette loi si elle est considérée comme lettre morte précisément par ceux-là même qui en ont nécessité l'adoption?

Il ressort d'une enquête que nous avons faite que le commerce en général est satisfait, qu'il le sera encore plus lorsque l'on aura fait subir à cette loi les retouches que son application a rendues nécessaires.

C'est un pas vers la réglementation du commerce, mais c'est aussi une intension de l'Etat dans le domaine privé.

Nous avons déjà dit, mais croyons opportun de le répéter, que cette loi n'aurait pas été nécessaire si le commerce et l'industrie avaient été réglementés. En ce qui concerne le commerce, toutes les pieuvres qui ont, depuis de nombreuses années, contribuées par leurs méthodes malhonnêtes, à l'acculer à la situation précaire dans laquelle il se débat actuellement, auraient eu une existence difficile, sinon impossible, si le commerce avait été sagement réglementé.

Les fausses représentations, les attrape-nigauds, la publicité trompeuse et mensongère qu'ils ont pratiqués impunément avec une désinvolture et une audace révoltantes auraient difficilement pu être mis impunément en oeuvre pour exploiter le public, si des lois sévères avaient été faites.

En présence du désarroi qui existe, du système de coupe-gorge qui prévaut, de l'exploitation éhontée de la crédulité du peuple qui prime, des méthodes canailles dont on se sert, des tromperies qu'on emploie, il est plus temps que jamais que nos législateurs songent à mettre ordre au chaos qui existe en régularisant le commerce comme il convient.

Il y a urgence.

Nous ne devons pas attendre le salut du fédéral, car quel que soit le parti qui sera au pouvoir il ne pourra pas légiférer de façon à rendre pleine justice à la province de Québec, pas plus que pleine justice nous a été rendue par tous les gouvernements qui se sont succédés, à Ottawa, depuis la Confédération.

La province de Québec a toujours été roulée, exploitée. C'est la plus vieille province. Elle a largement contribué au développement du pays, à commencer par l'Ontario. Que de sacrifices n'a-t-elle pas faits pour l'Ouest? Encore aujourd'hui nous contribuons au paiement des extravagances qui ont été faites là-bas. Le printemps et l'automne, l'argent de nos banques est drainé pour aider les fermiers de l'Ouest.

Il est temps que nous songions sérieusement à nous et que nous prenions les moyens de nous protéger.

Un des premiers pas à faire c'est de réglementer le commerce pour mettre un frein à l'exploitation du public.

RAOUL RENAULT

Guerre à coups de sommations. — Jean-Louis Gagnon accusé de libelle criminel. — Conséquences d'une fausse couche.

Les journaux ont annoncé sommairement, lundi dernier, qu'une plainte pour libelle criminel avait été logée contre M. Jean-Louis Gagnon, rédacteur de la revue "Vivre", par M. Bruno Lafleur, de L'Hebdo-Laval.

La plainte est faite au nom de MM. Luc Lacoursière, Lorenzo Paré, Bruno Lafleur et Jean-Charles Bonnenfant.

La gente étudiante est en ébullition. Depuis quelque temps les relations entre deux groupes se corsaient. Une guerre à coup d'épingles a rendu les épidermes chatouilleux. Les ripostes se sont succédées en augmentant en virulence jusqu'à la catastrophe finale couronnée par une fausse couche.

Cet incident, qui tournera, à n'en pas douter, en queue de poisson a créé, comme bien on pense un émoi repercutant parmi la gente étudiante et parmi les phalanges de brunettes et de blondinettes qui sont à leurs trousses.

Cet événement dont tout le public québécois glose, à cause du grand coup de théâtre qu'il a provoqué, mérite d'être mis au jour dans tous ses détails. C'est pourquoi nous reproduisons la plainte intégralement. Elles se lit comme suit:

Dénégation de Monsieur Bruno Lafleur, journaliste, de la Cité de Québec, reçue ce deuxième jour de février l'année mil neuf cent trente-cinq devant le soussigné juge des sessions de la Paix pour la Province de Québec, lequel déclare que le ou vers le 1er jour de février 1935, en la Cité et le district de Québec, un nommé Jean-Louis Gagnon, journaliste de Château-d'Eau, a publié un libelle, contre Luc Lecoursière, Lorenzo Paré, Bruno Lafleur, Jean-Charles Bonnenfant, dans une certaine publication appelée "Vivre" dans son numéro de février 1935, lequel libelle était contenu dans un article qui se trouve aux pages 28 et 29 de la dite publication portant le titre: "Messieurs, voici le courrier et en sous-titre: "L'Hebdo-Laval, lequel libelle commençait par ces mots: "A vous dire, dans ce coin-là, on trouve plus de chemises roses que de pingouins", et se terminant par ses mots: "Ce ne sont pas des hommes, ce sont des fausses couches", lequel libelle a été écrit et publié malicieusement et dans l'intention de faire croire fausement que les dits Luc Lacoursière, Lorenzo Paré, Bruno Lafleur et Jean-Charles Bonnenfant, sont des êtres vicieux, invertis et pervers, commettant par là l'offense criminelle prévue par l'article 333 du code criminel, le dit accusé sachant que le dit libelle était faux.

Et le plaignant a signé,

(signé) Bruno LAFLEUR

Assermenté devant moi, en la Cité de Québec, les jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

(Signé) Hug. FORTIER
J. S. P.

Commentez ça comme vous voudrez. Riez, tempêtez ou volez-vous la face. Si vous êtes des vicieux, vous en rirez; si vous êtes des pervers, vous tempêtez; si vous êtes des fumistes, vous vous voilerez la face.

Pour le moment nous nous abstenons de faire des commentaires, nous nous bornons à signaler les faits.

Nous nous réservons d'apprécier cette chiscne lorsque la justice aura dit son dernier mot.

ANNONCES MENSONGERES

Certaines boutiques exotiques font souvent de l'annonce mensongère. Il y a un article de la loi criminelle qui rend coupable celui qui trompe le public par ses annonces, soit dans ses vitrines, circulaires ou journaux.

Récemment un marchand d'Ottawa qui avait annoncé qu'il vendait des chaussures au prix coûtant a été condamné à l'amende parce qu'il réalisait un profit de \$1.19.

Le texte de la loi se lit comme suit:

406A. — Quiconque sciem-

ment publie ou fait publier quelque annonce destinée à favoriser directement ou indirectement la vente ou la disposition de quelques biens, meubles ou immeubles, ou tout intérêt dans ces biens, et contenant quelque faux énoncé ou fausse représentation de faits, qui est de nature à augmenter le prix ou la valeur de ces biens ou de quelque intérêt dans ces biens ou à favoriser la vente ou la disposition de ces biens, est passible sur conviction par vole sommaire d'une amende ne dépassant pas deux cent dollars, ou de six mois d'emprisonnement ou des deux peines de l'amende et de l'emprisonnement. — (Am. 1914.)

Ce texte a été légèrement amendé en 1933. Nous donnerons, dans un prochain numéro le texte en vigueur.

Pour mater tous les marchands malhonnêtes, on devrait exercer une surveillance minutieuse et porter plainte chaque fois qu'il se commet des infractions.

Nous voulons bien coopérer avec le commerce honnête.

FINANCIERS

—Qu'as-tu donc?
—Oh! je suis allé cet après-midi à la Bourse et je m'y suis fait étriller.
—Quand je te disais que tu n'étais qu'un âne.

ASSISE SUR SON INFLUENCE

On se demande un peu partout en vertu de quels... saints, certaines catins occupent, dans les bureaux du gouvernement de la province des positions libéralement rémunérées.

On se demande aussi quelles sont les influences irrésistibles qui contribuent à faire accorder à certaines cocottes des augmentations de salaire lorsque des employés méritants ne réussissent jamais à obtenir le moindre avantage.

Elles sont nombreuses les catins qui réussissent à obtenir souvent des suppléments appréciables.

Mais ceux qui connaissent le culot de quelques-unes de ces favorites que vous n'avez pas le droit de regarder de travers et contre lesquelles vous ne sauriez dire quoi que ce soit sans vous exposer à de cruelles repressailles de la part de vos supérieurs, ceux-là savent d'où vient l'influence de quelques-unes de ces catineuses catins.

On chuchote dans les couloirs du Parlement et dans les petites réunions de fonctionnaires, les raisons de l'influence de certaines favorites et l'on répète tout bas la réponse effrontée, cynique, qu'une de ces pompettes fit à quelqu'un — pas un fonctionnaire — qui lui demandait:

—Mais dites-moi donc quelle influence avez-vous pour être traitée ainsi aux petits soins par vos supérieurs?

—Je suis assise sur mon influence, répondit-elle érotiquement.

Après cela tirons l'échelle jusqu'au jour où retroussant nos manches, on fera un nettoyage en règle du sérail.

Vos yeux sont en sûreté si vous m'en confiez le soin. — J.-A. McCLURE, O. D., 57, St-Jean

FRANC-PARLEUR

Journal de combat et de critique

PUBLIE PAR

L'Office Québécois de Publicité, sous la direction de Raoul Renaud et imprimé par L'Imprimerie Frontenac, Limitée, 351 Boulevard Charest.

Bureau: 130, RUE ST-JOSEPH — Tél.: 4-4803

TARIF DE PUBLICITE

Taux fixe: 3 sous la ligne agate.

Matière à lire, 10 cts la ligne.

annonces politiques, officielles, financières, 10 cts la ligne agate.

Cartes professionnelles, 50 cts le pouce par insertion.

LE COIN DE TOUT LE MONDE

Sous cette rubrique nous donnerons asile à toutes les opinions convenablement exprimées, à toutes les critiques constructives, à toutes les justes revendications, à toutes les protestations opportunes, à toutes les dénonciations qui seront faites dans l'intérêt public, à toutes les suggestions pratiques, pourvu qu'un nom responsable nous soit donné. Les auteurs pourront conserver l'anonymat et compter entièrement sur notre parfaite discrétion.

Les manuscrits devront nous être fournis, autant que possible, tapés à la machine à écrire et écrit sur un seul côté du papier.

Nous recommandons à nos correspondants d'abréger, car notre espace est nécessairement limité.

Les manuscrits non acceptés ne sont pas rendus.

M. le Rédacteur.

La petite correspondance que vous avez publiée la semaine dernière a mis la puce à l'oreille de certains individus.

Dans le public, on dit que certains employés de la Commission des Liqueurs se permettaient d'obtenir des fioles en les payant avec un bon.

Une enquête a été faite par les

inspecteurs Clapperton et Boissonnault, du bureau de Montréal, ainsi que par les officiers de la compagnie d'assurance en garantie. Des irrégularités ont été trouvées, un employé a été sacrifié pour sauver les autres.

Il serait intéressant d'avoir tous les détails de cette affaire.

Qui nous les fournira?

Curieux

La fameuse enquête

Nous avons eue la fameuse enquête, nous avons maintenant le rapport.

Tout le monde s'en retourne gros Jean comme devant.

L'enquête était inutile, mais par contre, elle a aussi été utile. Bonnet blanc, blanc bonnet.

Le maire, les échevins et les officiers sont sortis de l'enquête aussi purs que des enfants qui viennent de naître.

Et M. Jaspar?

Et les pauvres contribuables qui vont payer les pots cassés?

Si l'enquête était inutile, sa seule utilité aura été la saignée qu'elle fera dans le trésor municipal.

On a voté \$4,000 pour cette enquête. Va-t-en voir s'il en restera pour célébrer cet événement cocasse de nos annales municipales.

Il n'y aurait rien de surprenant, lorsque tous les frais auront été payés, que cela représente, au bas mot, \$7,000 à \$8,000.

Paie Baptiste, tu es un admirable dindon, les politiciens et les tireurs de ficelles te pressent amoureuxment sur leur sein.

NOUS N'EN VOULONS PAS

Si nous portons foi aux nouvelles parues dans maints journaux, l'Angleterre songerait par les temps difficiles qu'elle traverse, à nous imposer l'immigration de quantité de ses sujets, dont un grand nombre d'enfants bâtards, des chômeurs de profession, des ivrognes, bref des tarés sous tous rapports. Comment expliquer que notre Mère-Patrie consente à se débarrasser d'un aussi grand nombre de ses enfants, alors qu'il est plus que jamais question de guerre en Europe, guerre où elle sera intéressée de près ou de loin? Que ne les garde-t-elle pas chez elle? que ne voit-elle pas elle-même à les nourrir et à les vêtir?

Cette partie de la population, que l'Angleterre veut nous imposer et dont elle consent à se débarrasser sans éprouver même le moindre regret, sera-t-elle à ce point une quantité négligeable à ses yeux que son absence ne créerait aucun vide appréciable chez elle ni ne serait regrettée par elle-même?

L'Angleterre, le pays de la "dole" par excellence, le pays où le paupérisme est le plus répandu, le pays où l'on compte le plus d'ivrognes, n'a-t-elle pas actuellement dans ses murs plus de trois millions de chômeurs? Combien parmi ces gens, où seront triés les futurs colons qu'on nous destine, jouissent d'une excellente constitution, sont vertueux et doués normalement des qualités requises pour faire de bons citoyens, de loyaux sujets?

Il fut un temps, cela n'est un secret pour personne, où les repris de justice avaient à choisir entre la prison ou le Canada; il est également notoire qu'en Angleterre, on s'est toujours préoccupé davantage de la quantité que de la qualité d'émigrés à expédier au Canada: c'est qu'elle voyait en notre pays un dépotoir pour ses prisonniers, ses gens tarés, ses anormaux et ses trouble-fête. Cette sottise et criminelle immigration coûta à notre pays des centaines de millions de piastres qu'on aurait pu et du employer à secourir les nôtres dans le besoin, à faciliter l'établissement sur des terres des Prairies à bon nombre de nos compatriotes désireux d'agrandir le domaine national. Combien de nos compatriotes à cause même de l'incurie de nos gouvernements

provinciaux et fédéraux, furent contraints de s'exiler aux Etats-Unis pour y gagner le pain que leur Patrie leur refusait. Comme nous aurions gagné à les garder chez nous, nos compatriotes; mais on a préféré faire venir des étrangers pour prendre leur place ici, alors qu'ils n'étaient pas préparés ni disposés à s'imposer une tâche aussi lourde de responsabilités?

Il est vrai que les compagnies de transport, ferroviaires et maritimes ainsi que leurs agences d'immigration ont fait des affaires d'or, ont amassé beaucoup d'argent à la suite de cette immigration anglaise à outrance, mais nous, qui étions les principaux intéressés en cette affaire, quel profit en avons nous retiré? Des millions d'immigrés, venus d'Angleterre par exemple, combien nous sont demeurés fidèles? Combien sont devenus des véritables Canadiens? Combien se sont pliés à nos lois?

Au lieu de dix millions de population, le Canada devrait en compter vingt: que sont devenus les dix autres millions de sujets qui nous manquent? et de ceux qui sont demeurés fidèles au drapeau qui les protège, combien sont de véritables Canadiens?

Ne sont-ce pas ces immigrés d'hier qui nous firent la lutte et nous la font encore dans l'Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Provinces Maritimes, c'est-à-dire partout où des nôtres sont établis? Ne sont-ce pas ces mêmes immigrés qui sont les propagandistes d'ubolchevisme et de tout autre mouvement révolutionnaire chez nous, qui propagent le fanatisme, vouent au ridicule notre sainte religion qu'ils ignorent et nous lancent sans cesse l'injure à la figure?

Que savent ces ultra-loyalistes, ces orangistes, ces fanatiques de tous crins de notre histoire, de nos luttes, de nos traditions et de notre idéal? Et ce sont eux qui ont l'insolence de nous contester le droit de parler notre langue en dehors du Québec, qu'on qualifie de réserve, et de pratiquer notre religion? Ce sont ces farouches sectaires, ces fétides ignorants de l'histoire canadienne qui nous persécutent, châtient nos prêtres, interdisent l'enseignement du français et l'usage du costume religieux à l'école comme cela a lieu en Saskatchewan depuis l'avènement au pouvoir d'un Anderson qui doit son élection à l'odieuse campagne entreprise par les KKK et le Regina Daily Star? Et l'Angleterre songerait une fois de plus à nous expédier de ses sujets qui feront vraisemblablement de mauvais sujets canadiens et d'autres persécutés, d'autres tyrans dont nous les Canadiens-français et les catholiques de toutes races seraient les seuls victimes?

Que la Mère-Patrie garde ses chômeurs, ses enfants bâtards et ses tarés; qu'elle en prenne soin elle-même, car nous ne voulons pas nous charger de ce soin qui lui incombe et non pas à nous.

NOUS NE VOULONS en ce temps de crise exceptionnelle, AUCUNE SORTE D'IMMIGRATION, pas même d'immigration anglaise; que tous les pays gardent leur trop plein de population. Nous comptons dans notre pays plusieurs centaines de mille chômeurs et de sujets tarés, mentalement. Cet état de choses nous crée bien des ennuis et nous ne songeons nullement à en augmenter ni le nombre ni l'intensité. Quoi? les nôtres ne peuvent faire leur vie dans nos campagnes et l'on songe à débarquer sur nos rives des centaines de mille étrangers? N'a-t-il pas là de l'inconséquence, de l'illogisme, du déraisonnement? Que nos gouvernements aient l'oeil ouvert, qu'ils se montrent prévoyants et soupçonneux, car il ne faut pas que, histoire de plaire à l'Angleterre, ils trahissent leur race et livrent leur pays à l'ennemi.

Au lieu d'immigrés, qu'on établisse sur nos terres neuves de ce beau et vaste pays qui est le Canada, nos fils qui ne demandent qu'une chose: fonder un foyer dans leur patrie; qu'on facilite l'accès à nos campagnes de nos terres situées en lieux de colonisation, qu'on leur consente des prêts favorables à des taux d'intérêts raisonnables, qu'on rende la vie agréable à nos chers colons au lieu de la leur faire la plus triste possible, de leur faire perdre confiance en leur administration et de leur inspirer le dé-

goût de la terre, de la vie des champs.

D'immigrés, le Canada peut et DOIT SE PASSER pour le moment. Avant que de faire venir des étrangers, fut-ce même des gens de l'Angleterre, qu'on permette aux nôtres de vivre convenablement, qu'on les traite avec EQUITE dans TOUS les domaines de l'activité nationale, qu'on trouve de nouveaux débouchés à leurs produits, qu'on les protège contre les trusts, qu'on leur vote des lois susceptibles de leur rendre justice; en un mot: faisons sérieusement en sorte que notre population supplée à l'immigration qu'on veut nous imposer, non pas parce que nous nous trouvons dans un pressant besoin d'accroissement de population, mais plutôt parce qu'on veut se débarrasser de ses obligations envers ses chômeurs et ses indésirables et aussi, parce qu'on veut noyer l'élément français et catholique que nous représentons sous le flot d'une immigration malsaine.

Ne l'oublions pas. LE CANADA EST MAÎTRE ABSOLU de sa destinée et nul pays, pas même l'Angleterre, n'est autorisé à lui dicter sa conduite. Si notre conduite n'a pas le don de plaire à notre Mère-Patrie, elle n'a qu'à nous le dire et nous verrons à briser le lien qui nous unit à elle.

Avant que de plaire à l'Angleterre, LE CANADA SE DOIT DE PROTÉGER SES ENFANTS, de les entourer de soins de toutes sortes; ainsi, la vie en ce pays leur étant agréable, ils ne songeront pas à émigrer et s'efforceront de le bien servir. S'il est quelqu'un qui doit songer à bien servir le Canada, c'est avant tout le Canadien, le citoyen né en ce pays, d'où l'obligation pour ses chefs de donner à ces derniers, la préférence en toutes choses.

L'Angleterre, comptant une grande quantité de chômeurs de profession et d'occasion, d'enfants illégitimes et de gens tarés, cette triste population lui créant des ennuis de toutes sortes, elle veut couvrir ses colonies et dette lie dont aucune ne veut y transporter ses indésirables qui lui sont une lourde charge. Eh bien, ce genre d'immigrés, que l'Angleterre et les autres pays le sachent une fois pour toutes, NOUS N'EN VOULONS PAS. Seule une immigration saine et encore faudra-t-il que les circonstances la nécessi-

tent être acceptée par nous. Pourquoi, encore une fois, cette immigration anglaise au Canada? C'est qu'on veut à tout prix noyer l'élément canadien-français et catholique dont l'accroissement ne laisse pas d'inspirer des craintes aux fanatiques de ce pays. De là, l'hymne "One flag, one language" et "one religion" des Turnbull, des Cowan, des orangistes et des K. K. K., c'est-à-dire de ce clan de fous dangereux dont la présence chez nous, en dépit des ennuis Suite à la page 3.

"C'est national sans être bête".

Oliver ASSELIN

LISEZ

VIVRE

10 sous le numéro

DE MOIS EN MOIS

166, AVENUE JOFFRE QUEBEC

INSTITUT ALHEVOBA

Massage-Chirothérapie

Mlle Hedy Vogel,

garde-masseuse diplômée, se fera un plaisir de vous donner les soins les plus consciencieux, si vous êtes malade, faible ou exténué. Les massages du corps, hautement recommandés par les médecins européens, procureront de grands soulagements à tous ceux qui apprécient la valeur de la santé.

Château Frontenac, Ch. 4003

Pour entrevue, appelez tél.: 2-3681 ou 2-2223.

Vous goûtez

DES

TABACS PLUS DISPENDIEUX

Dès la première bouffée vous discernerez une douceur nouvelle qui vous réjouit profondément... une saveur veloutée jamais goûtée auparavant dans une cigarette à prix populaire. Seuls des tabacs plus dispendieux d'une exceptionnelle qualité peuvent vous assurer une cigarette comme celle-là. Vous goûtez réellement les tabacs plus dispendieux avec lesquels est faite la TUDOR, et votre appréciation confirme l'opinion qu'elle est une meilleure cigarette.

TUDOR

CIGARETTES DE VIRGINIE

25 25
10 10

La TUDOR se vend sans cartes-primas parce que faite de tabacs de meilleure qualité et plus dispendieux.

ROCK CITY TOBACCO COMPANY LTD.
Entièrement canadienne et indépendante.

LA REINE DES CIGARETTES



**NOTES
ET
COMMENTAIRES**

L'esprit inventif des journalistes américains n'a pas de limites. Les histoires les plus abracadabrantes, montées sur des épingles, font le tour de la presse.

Un de ces génies inventifs n'a-t-il pas trouvé que Hauptmann se faisait passer pour un prince allemand dans le Minnesota en 1926 et qu'il empruntait de l'argent grâce à ce subterfuge.

On ne s'étonnera pas si quelque chevalier de la plume vient nous affirmer que c'est lui qui a fait sauter le "Maine" ou qu'il est l'artisan du torpillage du vaisseau qui portait Lord Kitchener, au début de la guerre.

Bien que l'enquête Stevens qui vient de terminer sa preuve coûtera probablement environ \$250,000 aux contribuables, on ne peut nier qu'elle soit une des plus fructueuses investigations qui ait été faites par un gouvernement.

En outre de l'épuration des méthodes d'affaires qu'elle nous vaudra, de la réglementation nécessaire qui la suivra, on réalise dès maintenant qu'elle a contribué, en mettant à jour, les tours de passe-passe que pratiquaient les grosses corporations pour éluder l'impôt sur le revenu, à faire rentrer dans le trésor public environ \$500,000 qui n'auraient pas été payés sans cette enquête.

Ces résultats sont merveilleux et M. Stevens a droit à la reconnaissance du peuple.

Le cirque Hauptmann, qui nous offre tous les jours de nouvelles scènes bossées, va nous permettre d'établir une comparaison entre les méthodes américaines et les méthodes canadiennes en ce qui concerne le décorum de la justice.

Au procès du ravisseur du brasseur Labatt, on ne verra pas, nous en sommes certains, des scènes disgracieuses comme celles qui se sont déroulées depuis l'ouverture du procès Hauptmann.

On a, chez nous, le respect de la justice, tandis que chez nos voisins les tribunaux sont quelquefois transformés en véritables cirques.

Le procès de David Mismar, accusé du rapt du millionnaire Labatt, passionne l'opinion publique. Les jurés ont été choisis en vingt minutes. Après le choix du jury, le substitut du procureur général s'adressant aux jurés, leur dit : "Comme c'est le premier procès pour rapt qui s'instruit devant nos tribunaux, s'il est prouvé que David Mismar est coupable de l'offense, alors un exemple de la justice britannique devra être fait afin que les "gangsters" qui nous viennent de l'autre côté de la frontière..." Il ne put terminer ses remarques car il fut interrompu par le président du tribunal. "Je ne veux pas, dit le juge, qu'il soit nécessaire de faire ces commentaires. Ils sont déplacés". Et le juge avait raison.

M. Bennett ne veut pas entendre parler de réciprocité avec les Etats-Unis. Il s'indigne lorsqu'on lui dit qu'il favorise, aujourd'hui, une entente réciprocaire.

Ce qu'il s'efforce de conclure, c'est une entente entre les deux nations sous forme de traité de commerce.

En 1911, on parlait de réciprocité pure et simple, ce qui provoqua le cri de "no truck or trade".

En 1935, il est question de traité de commerce avec nos voisins.

Autre temps, autre formule. Une des clauses du projet de loi sur l'assurance-chômage décrète que l'ouvrier devra avoir contribué pendant 40 semaines au fonds

communs avant de prétendre bénéficier de l'assurance.

Ce qui veut dire que l'on ne veut pas par cette loi, encourager la fainéantise qui se généralise un peu trop, grâce aux secours directs.

Des ouvriers qui ont refusé d'accepter les offres de travail qui leur avaient été faites, à Windsor, ont été rayés de la liste des secours directs sur les ordres du gouvernement de l'Ontario.

Il faut en venir là. Et les récalcitrants devront être internés dans des camps de concentration et soumis au régime militaire.

Nous n'en voulons pas

Suite de la page 2
qu'ils ne cessent de nous causer, ne laisse pas d'être une malédiction pour notre pays.

Les vociférations, les attaques, les injustices, l'ostracisme de ces ânes... qui braient à fendre l'air à la simple vue d'un Canadien-français ou d'un catholique, n'auront pas raison de nous. NOUS SOMMES AU CANADA POUR Y DEMEURER TOUJOURS ; à nos adversaires d'en prendre leur parti, de nous laisser la paix car nous ne lâcherons pas prise.

Le Canada répudie tout mouvement favorable à une immigration en masse d'où qu'elle vienne, du genre de celle que veut nous imposer notre Mère-Patrie; le Canada, de plus et ici il ne fait qu'user d'un droit que nul n'a le droit d'ignorer, EXIGE que ces immigrants ces nouveaux venus soient des citoyens honnêtes, de bonnes mœurs et partisans de l'ordre. L'Angleterre SE DOIT de tenir compte de cette condition que nous posons à l'immigration des siens comme des autres peuples, elle se doit d'agir avec moins d'insolence, moins d'arrogance envers nous qui sommes ses colons; il est vrai, mais des colons capables de se suffire, de se conduire seuls et désireux de jouir des prérogatives que la Constitution de leur pays leur reconnaît.

C. B.

Flamèches

On annonce que le vert prédominera dans les complets pour le sexe fort. Sera-ce vert sauterelle ou vert épinard?

Le Canada et la Belgique ont été proprement déçus avec des petits bois hors du Bureau International du Travail.

Ce député travailliste de Glasgow est descendu dans la porcherie pour parfaire son vocabulaire.

Notre pays n'est pas aussi avancé car ne descend encore que dans la vacherie.

Le prince Napoléon a atteint sa majorité, annonce-t-on. Il va pouvoir aller au trône sans sa nourrice.

Nos filles d'aujourd'hui qui se tintent si bien d'affaires sont désemparées dans une cuisine.

Un bijoutier, un barbier, un peintre et neuf cultivateurs forment le corps du jury dans l'affaire Labatt. L'agriculture est toujours à la tête.

Au volant, il faut user de jugement. Le conducteur, pas plus que le piéton, ne doit se livrer entièrement à ses pieds.

On peut se consoler en pensant que ni la dépression, ni le procès

d'Hauptmann peuvent durer indéfiniment.

Parmi les choses que l'on trouve désagréables, signalons le renouvellement des licences d'autos.

Lorsque vous pourrez vous procurer un once de prévention, exigez-le dans le cellophane.

Tous les nouveaux appareils de sécurité sur les autos ne servent pas à grand'chose si le conducteur est un chauffard.

Trouvez-moi un homme aussi bon que le croie sa mère ou aussi méchant que pense sa belle-mère.

La Nouvelle-Orléans a eu quatre pouces de neige. Le dictateur Long peut commander à cette neige de disparaître.

Ceux qui veulent régulariser les affaires comme du papier à musique ont une très rude tâche à accomplir.

Valeurs de Placements Achat-Vente-Echange
Dubé, Leblond & Compagnie
Incorporée
Oscar Dubé, Président
L.-Eug. Leblond, Vice-Prés.
Québec, 17 St-Jacques
Téléphone: 2-4061

Tél. Marquette 9331-
ALEX. JULIEN, Prop.
HOTEL PLAZA,
ENRG.
446-448 Place Jacques-Cartier — Montréal
50 CHAMBRES — 26 AVEC BAIN
Eau chaude et téléphone dans chaque chambre. — Repas servis jour et nuit. — Service de Bières et Vins.
Déjeuner à la carte — Dîner et souper Table d'hôte: 40c
Chambre simple: \$1.00 — Double: \$1.50 — avec bain: \$2.00.

J.-A. LESAGE
Propriétaire de
Lavoie & Lesage Enrg.
Assurantes générales
111, Côte de la Montagne
QUEBEC

Dr C.-E. MINGUY
Médecin-Chirurgien
Rayons X — Electrothérapie
111, PREMIERE AVENUE
Tél.: 4-2388

Dr A. LANDRY
DENTISTE
Appareils et Méthodes Modernes. Tout travail garanti.
Prix modiques.
"RAYON X"
205 St-Joseph. Tél 3-0141

Pour prompt livraison
de bon CHARBON
pour tout usage.
APPELEZ: 2-1221
THE
Canadian Import
CO. LTD
83 rue Dalhousie — Tél.: 2-1221

Tél.: 3-0480
A.-A. CLOUTIER
8, rue Arago
Service de remorquage et batteries "EXIDE".
JOUR ET NUIT

Les nouveaux modèles
"DODGE" et "DE-SOTO" 1935
Nous avons l'honneur d'informer le public, que les nouveaux DODGE 1935 ainsi que les DE-SOTO "Airstream", sont maintenant rendus à Québec.
Ces superbes voitures sont en montre à nos salles de ventes. Tous sont respectueusement invités.
MORISSET & FRERE
337, PRINCE EDOUARD, coin CARON — TEL.: 7158

Une visite
est
sollicitée

Etait-ce une comédie

Dans un article que nous avons publié il y a tout près d'un mois, nous avons laissé entrevoir que la démission de Stevens pouvait bien n'avoir été qu'un incident monté intentionnellement.

Et voilà que de Toronto, nous parviennent des commentaires qui cadrent avec les remarques incidentelles que nous avons faites.

Toute cette affaire serait-elle une mise en scène montée de toutes pièces? Nous l'avions supposé, nos suppositions prennent de la consistance.

Alors, M. Bennett aurait monté là un "pepère" de bateau pour préparer l'opinion publique aux réformes qu'il préméditait.

Lorsque le coup d'état s'est produit l'enquête était suffisamment avancée pour en connaître les conséquences sur l'électorat. D'ailleurs, presque tous les faits qui y ont été dévoilés étaient connus de M. Stevens par des enquêtes particulières.

Que les événements qui se sont précipités depuis quelque temps forment partie d'un plan concerté ou non, il n'en reste pas moins vrai qu'ils découlent de circonstances imprévues que seule l'enquête a rendues possible.

Si c'est une comédie montée de toutes pièces, M. Bennett a joué là un vilain tour à M. King; si les événements sont fortuits ils ont jeté la consternation dans le camp libéral. Précédant les réformes annoncées par M. Bennett, M. King a été pris par surprise et acculé à des alternatives embarrassantes.

Si vous appréciez froidement ce qui se passe vous ne pouvez faire autrement que de considérer que M. Bennett a donné à M. King une magistrale jambette en lui volant son programme. M. Taschereau a joué les mêmes tours à M. Sauvé, qui pleurnichait comme un enfant qui se fait enlever sa suce. M. King pleurniche, lui aussi, mais ses réformes sont restées figées dans son livre.

M. King a vu clair bien avant M. Bennett. Lorsque son livre parut on le traita de socialiste. Lorsqu'il était au pouvoir, le temps n'était pas mûr pour les réformes qu'il avait préconisées. Aujourd'hui, ces réformes s'imposent. M. Bennett veut s'en servir comme d'une planche de salut.

Si les mesures que M. Bennett soumettra sont bonnes, nécessaires dans l'intérêt du pays, M. King devra cesser de pleurnicher, s'il est sincère, et appuyer toutes les réformes urgentes. S'il les combat envers et contre tous il sera jugé sévèrement par l'électorat.

Le peuple veut des réformes dans le domaine fédéral aussi bien que dans le domaine provincial.

Il les réclamera bruyamment si on n'obtempère à ses desirs. Et il pourrait bien y avoir de la casse.

Trop longtemps les petits, les humbles, les souffreteux ont été exploités par les politiciens et les requins de la finance.

La mesure est pleine, elle déborde.

Législateurs, gare à vous.

LAURENT

United Stores condamnés

Une plainte a été logée contre les "United Five Cents to One Dollar Stores of Canada Limited", situés au no 65 de la rue St-Joseph, par Samuel Desrochers, inspecteur des établissements industriels, alléguant d'avoir "omis et négligé de pourvoir ses ouvrières de chaises convenables avec un dossier en contravention aux dispositions de la Loi des Etablissements Industriels et Commerciaux" (S. R. Q. 1925, ch. 182, et ses amendements) de la Loi 24 Geo. V, ch. 55, et des règlements généraux a-13 juin, 1934, no 1492 édicté en doptés par l'arrêté en Conseil du vertu du dit Statut et actuellement en vigueur".

(signé) SAM. DESROCHERS

Les United Stores ont plaidé coupables et ont été condamnés à \$10.00 d'amende et aux frais. Le juge leur adonné vingt jours pour se conformer à la loi.

COMME CA CHANGE

Il y a cinq ans M. King, alors premier ministre, demandait au peuple canadien de le ré-élire afin qu'il puisse représenter son pays à la Conférence Impériale de Londres.

Il y a cinq ans, M. Bennett, alors chef de l'Opposition, disait à M. King d'oublier la Conférence Impériale et de concentrer ses efforts au règlement du chômage au Canada.

Il y a cinq ans, le peuple du Canada donna le pouvoir à M. Bennett par une forte majorité.

Et maintenant, cinq ans après que ces événements se sont déroulés, M. Bennett parle des résultats qu'il a obtenus de la Conférence Impériale et demande au peuple de le ré-élire afin qu'il puisse continuer les excellentes négociations qu'il a entamées.

La semaine dernière, à la Chambre des Communes, M. King, chef de l'Opposition, a dit au premier ministre Bennett d'oublier la Conférence Impériale et de se consacrer à la solution du chômage au Canada.

C'est drôle de constater les changements qui se produisent dans le cours du temps.

Tirez-en les conclusions qu'il vous plaira.

Si vous êtes rouges, vous trouverez que M. King a cent fois raison d'adresser à M. Bennett les mêmes reproches que ce dernier jetait à la figure de M. King, il y

NOS MERCANTIES

Par "mercantis", nous voulons désigner tous ces marchands étrangers ou cosmopolites qui infestent le commerce et exploitent le public.

Il n'est pas possible qu'un homme, fut-il le plus futé des Juifs, puisse se maintenir dans les affaires sans réaliser des profits suffisants qui lui permette de couvrir ses dépenses et de suffire à ses dépenses personnelles, à moins qu'il ne vole ses créanciers ou les compagnies d'assurances.

Ces magasins qui changent de noms toutes les semaines, qui déménagent d'un quartier à un autre, dont la physionomie se transforme tous les jours, sont des endroits où l'homme ou la femme soucieuse d'en avoir pour son argent devrait se garder de fréquenter.

Invariablement, pour un article que vous pouvez obtenir à bon marché vous vous faites fourrer cent milles à l'heure sur d'autres articles.

Dans les vitrines on exhibe des attrape-nigauds. Ainsi, la semaine dernière, un de ces magasins exhibait des sous-vêtements de la marque "Penman-95" qu'il offrait à \$1.85. Les combinaisons de cette marque se vendent, chez les marchands de gros, \$34.00 la douzaine, ce qui représente \$2.93 l'unité.

Un de nos amis est entré dans ce magasin et a réclamé cette combinaison annoncée. Comme il fallait s'y attendre, le mercanti refusa d'en faire la livraison, alléguant que c'était la seule qu'il possédait et qu'il ne voulait déranger sa vitrine.

Ce mercanti, en refusant de livrer cet article, a commis une offense punissable d'une amende ou de la prison à défaut du paiement de l'amende.

Sur la rue St-Joseph, elles sont nombreuses les boutiques de ce genre qui trompe le public, qui le vole de la sorte. Ces boutiques sont une peste pour le commerce et des attrape-nigauds. C'est dans ces boutiques où la loi du salaire minimum est violée.

En présence de la concurrence malhonnête de ces mercantis et de l'inconséquence du public qui les encourage, il n'y a qu'une politique à suivre: c'est d'exercer une surveillance sévère et de les traîner devant les tribunaux chaque fois qu'ils commettent des infractions.

Nous nous tenons à la disposition du commerce pour l'aider à débarrasser notre ville de ces malhonnêtes mercantis.

a cinq ans.

Mais si vous êtes bleu, vous vous pâmerez de satisfaction envers la politique de M. Bennett et les succès incontestables qu'il a obtenus.

Tout ça dépend du point de vue auquel on se place.

Un politicien apprécie en peu de mots la situation politique présente en disant:

"Nous avons laissé le domaine de la froide raison pour une ère d'hystérie émotive".

Les secours directs, en effet, avec tous leurs abus, ont créé une mentalité, chez le peuple, qui sera difficile à changer.

Celui qui écrit ces lignes dès l'institution des secours directs en a fait ressortir tous les dangers en se basant sur ce que la "dole" avait produit en Angleterre.

Il aurait été mieux de faire des travaux plus ou moins utiles pour ne pas faire perdre l'habitude du travail et former une génération de flandinois.

O. Gagnon, C.R.M.P.
Avocat

111, Côte de la Montagne
Tél.: 2-4778 — Québec

SANS PRECEDENT

La grande vente annoncée par ELIAS THIVIERGE

est sans précédent dans l'histoire du commerce de Québec. Nombreuses sont les personnes qui ont profité des véritables aubaines qui leur ont été offertes.

Les réductions annoncées sont réelles. Ce ne sont pas des attrape-nigauds comme il arrive trop souvent dans ces annonces de ventes à réduction. C'est une véritable vente de liquidation.

Les prix n'ont pas été soufflés pour cette vente, comme il arrive dans la plupart des cas.

Vous pouvez vous en rendre compte par vous-mêmes. Consultez les nombreuses personnes qui en ont profité depuis l'ouverture de la vente. Cela vous sera sûrement profitable.

Cette vente va être continuée toute la semaine prochaine. Le choix est encore excellent et les aubaines nombreuses.

Si vous voulez faire des économies substantielles il vaut la peine que vous vous dérangiez et que vous fassiez un exprès pour vous rendre chez

ELIAS THIVIERGE

Marchand de Nouveautés

:-:

458-460, rue St-Joseph